Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 24 juin 2026 a été convoqué le 18 juin 2026.
Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, faute de quorum en cours de séance, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 29 juin 2026, par convocation du 25 juin 2026 pour délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, identique à la première convocation.

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le lundi 29 juin 2026, à 13 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Laurence LEFEVRE	**procuration à Jeanine METAIS**
Marylee HERVET	**procuration à Raphaël BICHON**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Sandrine ZASSO	**procuration à Gamze AK**
Angélique LAROCHE	**procuration à Olivier BLAIN**
Amélie DUMONT	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Alain DELANCHY**
Aurélia DRAPEAU	**procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP**
Cécile BICHON	**procuration à Pascal TOSCH**
Benoît SANCHEZ	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Mounir HABIB	**procuration à Thierry LEFEVRE**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : /

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

N° 2026 06 29 –07

OBJET : CREATION DES POSTES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry LEFEVRE

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 28 mai 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_07-DE

Thierry LEFEVRE rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les grades relatifs aux avancements 2026. Les préalables à l'avancement de grade ont été mis en place avec le vote des ratios promus-promouvables au conseil municipal du 1er juin 2022. Le comité social territorial le 1er juin 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur les lignes directrices de gestion 2026-2032.

Afin de sécuriser la procédure, les grades d'origine ne seront supprimés qu'après promotion des agents concernés.

Avancements de grade 2026

Filière administrative

- Attaché au grade d'attaché principal : 1
- Rédacteur principal de 2ème classe au grade de rédacteur principal de 1ère classe : 1
- Adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe : 2
- Adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe : 1

Filière animation

- Animateur au grade d'animateur principal de 2ème classe : 1

Filière culturelle

- Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe au grade d'assistant principal de 1ère classe : 1

Filière Médico-sociale

- Agent social au grade d'agent social principal de 2ème classe : 2
- Agent spécialisé principal de 2ème classe au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe : 1

Filière technique

- Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal : 2
- Adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : 2
- Adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe : 4
- Adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe avec examen professionnel : 1

La date de la majorité des promotions d'avancement de grade est prévue à partir du 1er juillet 2026, la nomination ne pouvant intervenir qu'à partir de la date au plus tôt d'inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2026.

Le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_07-DE

L'exposé de Monsieur Thierry LEFEVRE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de créer les grades nécessaires aux avancements 2026 rappelés ci-dessus.

DECIDE de les financer au moyen des crédits inscrits au budget 2026, chapitre 012.

VOTES: **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29 Juin 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire